



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

CMU et CMU complémentaire

Question écrite n° 84618

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la procédure de renouvellement de CMU, notamment pour les frontaliers travaillant en Suisse. Comme on pouvait s'y attendre, la fin du droit d'option a généré des situations ubuesques. Ainsi certains frontaliers, affiliés à l'assurance maladie et bénéficiaires de la CMU depuis récemment mais avant le 1er juin 2014, se voient aujourd'hui dans l'obligation de remplir le formulaire de basculement à l'assurance maladie pour les personnes affiliées à une assurance privée. En effet ces personnes ont vu leurs droits résiliés au 31 décembre 2014, n'étant pas informées notamment sur la nécessité de renouveler chaque année la demande de CMU, même si leur situation n'a pas évolué. Il souhaite connaître les mesures qu'elle compte prendre pour remédier à cette situation qui est éloignée de l'exigence de simplification et d'efficacité de la couverture des soins.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84618

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5086

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)